



20

QUESTIONS CLÉS
À PROPOS
DE PARCOURSUP
& DE LA RÉFORME
DU BACCALAURÉAT

SOMMAIRE

Parcoursup : Mode d'emploi	P.4
Édito	P.6
À partir de quand ai-je intérêt à me préoccuper de mon orientation post-bac ?	P.8
Pourquoi est-il bon d'avoir en permanence un « plan B » en tête ?	P.11
Quel est l'impact sur la procédure Parcoursup des choix d'enseignements de spécialité que j'ai fait en entrant en première puis terminale générale ?	P.12
Quatre façons de faire (ou ne pas faire) des maths en terminale générale : laquelle pour moi ?	P.14
Pour chaque candidature, il est obligatoire de rédiger un « projet de formation motivé ». Comment réussir un tel exercice ?	P.16
Pourquoi est-il bon de se fonder sur les « attendus » pour élaborer sa liste de vœux ?	P.17
Qu'entend-on par « compétences comportementales » ?	P.18
Formations non sélectives ou sélectives ?	P.20
Est-il vrai qu'il y a avantage à avoir acquis une posture internationale ?	P.22
Je suis un élève très moyen : dois-je renoncer à toute formation sélective ?	P.24
Et si je suis intéressé par une formation hors Parcoursup ?	P.26

Si vous optez pour une formation supérieure professionnelle, le ferez-vous sous statut étudiant ou sous contrat d'alternance ?	P.28
Puis-je demander mon admission dans une formation située en dehors de mon académie de résidence ?	P.30
Quelles peuvent être les réponses à vos candidatures des diverses formations supérieures ?	P.31
Quelles réponses les candidats peuvent-ils exprimer et dans quels délais ?	P.32
Est-il possible de viser un diplôme de l'enseignement supérieur long en commençant par une première étape dans une formation courte ?	P.34
De nombreuses formations supérieures attendent des candidats qu'ils aient une bonne capacité au travail autonome : qu'est-ce que cela veut dire ?	P.36
Que faire si je ne suis pas en mesure de choisir mon orientation en fonction d'un projet professionnel ?	P.38
Dans quels cas, et à quelles conditions puis-je éventuellement recourir à la phase d'admission complémentaire ?	P.40
Qu'est-il envisageable de faire si au bout de la phase complémentaire, je n'ai reçu aucune proposition d'affectation qui m'intéresse ?	P.41
Lexique	P.43

PARCOURSUP MODE D'EMPLOI

Parcoursup
Comment ça marche ?

01

Commencez par vous connecter sur le site www.parcoursup.fr



02

Pour créer votre dossier il vous faudra :

- Une adresse mail avec mot de passe qui doit être bien conservé.
- Indiquer votre identifiant national élève (numéro « INE »).
- Certaines informations ont été préenregistrées : vérifiez-les et procédez à leur correction si nécessaire.
- Commencez à réfléchir à ce que vous pourrez signaler dans les rubriques « éléments liés à la scolarité » (informations diverses que vous jugez utile de communiquer aux établissements : problèmes de santé, familiaux, le fait que vous soyez sportif ou artiste de

haut niveau, résultats obtenus à un test de langue étrangère, à un concours d'éloquence, au concours général...), et « mes activités et centres d'intérêt » (pratiques sportives, artistiques, caritatives, citoyennes, stages en milieu professionnel, détention du brevet de secourisme, du BAFA...) tous éléments susceptibles de valoriser vos candidatures.

- Si vous êtes demandeur de bourses et/ou de logements étudiants, vous devez vous connecter sur le site : www.messervices.etudiant.fr

03

Vœux et sous-vœux

- Vous avez la possibilité d'exprimer d'un à dix vœux maximum.
- Dans certains cas, il est possible de formuler des sous-vœux, c'est-à-dire de demander une même formation dans plusieurs lieux : il est alors possible d'exprimer jusqu'à vingt sous-vœux maximum.

04

Sectorisation

- Vous êtes libre d'exprimer des vœux sur l'ensemble du territoire national lorsque ceux-ci concernent des formations sélectives.
- Vous êtes tenu de respecter le cadre géographique de la formation demandée lorsque celle-ci est non sélective. Cette information est communiquée sur la fiche descriptive de chaque formation.



ÉDITO

Chaque année, un peu plus d'un million de candidats se connectent sur le portail télématique Parcoursup (www.parcoursup.fr) en vue d'être admis en première année de l'enseignement supérieur français. Il est clair que chacun joue gros sur les choix d'orientation qu'il est possible d'exprimer : il en va de ses chances de franchir les obstacles des épreuves de sélection et de la probabilité de réussir dans la formation que l'on pourra intégrer, et lors du passage vers la vie professionnelle à l'issue de ses études supérieures.

Dès lors la question la plus importante n'est pas de savoir comment bien utiliser la plateforme Parcoursup, mais comment maximiser ses chances d'avoir satisfaction.

pour cela de tout un ensemble de personnes ressources et autres moyens. Mais on aborde plus rarement la difficile question du « savoir bien viser ». C'est ce à quoi nous souhaitons vous aider en vous proposant une liste de vingt questions-clés qu'il faudra bien que vous vous posiez, et auxquelles chacun a fortement intérêt à apporter ses réponses, avant d'élaborer et faire connaître votre liste de vœux. ■



À PARTIR DE QUAND AI-JE INTÉRÊT À ME PRÉOCCUPER DE MON ORIENTATION POST-BAC ?



Jusqu'à la fin des années 1990, le temps de l'orientation post-baccalauréat fut longtemps positionné vers la fin de l'année scolaire de classe terminale. La préoccupation première était de bien se préparer aux épreuves du baccalauréat. Ce n'est qu'après les résultats obtenus à cet examen final du lycée que l'on pouvait s'inscrire en vue d'entrer dans l'enseignement supérieur. Une minorité ayant choisi de se présenter à un ou des concours, se penchait sur cette question un peu plus tôt, mais presque toujours une fois entré en classe terminale, rarement avant. Ainsi s'explique que les premiers salons de l'orientation, créés par le groupe de presse L'Étudiant au milieu des années 1970, ne s'ouvraient que vers mars/avril. Il en allait de même pour la plupart des journées portes ouvertes. →

Progressivement, le temps de l'orientation post-bac s'est étendu, remontant vers le début de l'année de terminale, mais aussi vers les classes de première, seconde, et même troisième.

Ce phénomène découle de la mise en place par étapes de systèmes automatisés d'expression de candidatures et de recrutement des étudiants, dont les premiers (RAVEL, OKAPI...) apparurent vers la fin des années 1980 en ouvrant les procédures vers février/mars, obligeant les familles, mais aussi les équipes administratives et pédagogiques à se préoccuper beaucoup plus tôt de cette question. Même tendance du côté des salons de l'orientation et des journées portes ouvertes.

Cette tendance s'est confirmée par la suite. L'orientation post-baccalauréat, progressivement devenue une des priorités dans l'enseignement secondaire, s'est inscrite dans une sorte de continuum qui court de la classe de troisième à la terminale. On est donc passé d'une approche courte et discontinue de l'orientation, à une prise en charge qui s'inscrit aujourd'hui dans la durée et la continuité.

Question 01

C'est le concept d'« orientation tout au long de la scolarité », consacré par divers textes réglementaires, et notamment dans le « Parcours Avenir » prôné par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République » du 8 juillet 2013 (loi N° 2013-595). Ainsi s'explique qu'aujourd'hui, les salons de l'orientation et journées portes ouvertes commencent dès l'année de classe de première, s'ouvrent dès le mois d'octobre, que les équipes des lycées organisent des conférences et journées spéciales portant sur l'orientation post-bac, dès l'année scolaire de première, voire seconde, et que ce thème soit très habituellement abordé en classe de troisième, tant il est désormais bien compris que les questions posées par l'orientation des collégiens vers les diverses filières du lycée, ne sauraient être traitées sans prendre en compte l'impact de telles décisions sur l'orientation post-bac. ■



POURQUOI EST-IL BON D'AVOIR EN PERMANENCE UN « PLAN B » EN TÊTE ?

On observe chaque année que certains ne se portent candidats qu'en vue d'obtenir leur admission dans un petit nombre de formations qui ont leur préférence. Lorsque ces dernières sont sélectives, ils prennent ainsi le risque de n'être admis dans aucune d'entre elles et de le découvrir trop tardivement pour se rabattre utilement vers d'autres candidatures attractives, ces dernières correspondant alors à des formations qui ont le plus souvent fait le plein d'étudiants durant la première phase d'admission. **C'est pourquoi il est conseillé de ne pas se contenter d'une liste de vœux trop restrictive.** En diversifiant ses demandes d'admission, on augmente évidemment ses chances de recevoir une réponse favorable, quitte à ce que ce ne soit pas pour la candidature faisant l'objet de la préférence du candidat. Si je n'ai pas satisfaction pour ma demande prioritaire, qu'est-ce que je demande en second choix (plan B), en troisième choix... jusqu'au bout de ma liste de vœux ? En particulier, il est fortement recommandé d'inclure au moins un vœu correspondant à une formation non sélective.

Une telle démarche ne fait courir aucun risque au candidat puisqu'en cas de multiples réponses positives, il choisira parmi ces dernières celle qui lui convient le plus. ■

QUEL EST L'IMPACT SUR LA PROCÉDURE PARCOURSUP DES CHOIX D'ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ QUE J'AI FAIT EN ENTRANT EN PREMIÈRE PUIS TERMINALE GÉNÉRALE ?

Le lycée nouveau se distingue de l'ancien par le fait qu'on y offre une plus grande part d'enseignements au choix. Désormais, en passant de seconde générale et technologique en première générale, les familles sont tenues de choisir trois « enseignements de spécialité »

dans une liste proposée par chaque établissement. Puis, en passant de première générale en terminale, il est obligatoire de choisir deux enseignements de spécialité parmi les trois choisis en entrant en première.

SECONDE GÉNÉRALE /
TECHNOLOGIQUE



PREMIÈRE GÉNÉRALE
CHOIX DE 3 ENSEIGNEMENTS
DE SPÉCIALITÉS

PREMIÈRE
GÉNÉRALE



TERMINALE GÉNÉRALE
CHOIX 2 ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉS
PARMI LES 3 CHOISIS EN PREMIÈRE

Sur quels critères faire ces choix ? Vous devez commencer par vous poser la question de votre attraction pour tel ou tel de ces enseignements au choix : comparez leurs programmes respectifs, les méthodes de travail qui y sont développées, votre capacité à y obtenir de bons résultats... Mais aussi, **posez-vous la question du lien avec votre projet d'études supérieures** si vous en avez un au moment de ces choix. Chacun comprendra par exemple que si un lycéen est porté par le désir de se faire admettre en école d'ingénieur, il est bon qu'il opte pour des enseignements de spécia-

lité de mathématiques et scientifiques, que si l'ambition est d'entrer en un cycle préparatoire au BTS de commerce international le choix des enseignements de spécialité d'anglais et de sciences économiques et sociales est recommandé, etc.

Une telle démarche est d'autant plus pertinente que les formations supérieures sélectives font fréquemment de la cohérence de ces choix par rapport aux contenus de la formation demandée, un critère de classement de candidats. ■

QUATRE FAÇONS DE FAIRE (OU NE PAS FAIRE) DES MATHS EN TERMINALE GÉNÉRALE :

LAQUELLE POUR MOI ?

Question 04

Il doit être clair dans votre tête que la tribu à laquelle vous choisirez de vous lier n'aura pas les mêmes perspectives de débouchés dans l'enseignement supérieur.

Ainsi, par exemple, appartenir à la famille des « Je ne veux pas en faire du tout » conduit à ne choisir dans le post-bac que des études non (ou très modestement) mathématisées. Par contre, si vous envisagez de poser votre candidature en vue d'être admis dans une classe préparatoire scientifique, avoir bien réussi chez les « J'en veux plus ! » est un minimum, l'idéal étant d'être membre de la tribu des « Je

veux en faire à fond ».

Enfin, si votre ambition vous conduit à choisir une école de commerce et management à recrutement niveau bac ou une classe préparatoire économique et commerciale générale, sachez qu'être issu des « J'en veux plus ! » est recommandé, mais qu'avoir bien réussi son parcours chez les « Je choisis d'en faire un peu, mais pas trop » peut suffire. →



1/4

"JE NE VEUX PAS EN FAIRE DU TOUT !"

C'est la tribu peu nombreuse de celles et ceux qui attrapent une crise d'urticaire devant le moins document statistique. Ces élèves décident de ne choisir aucun enseignement optionnel de mathématiques : ni spécialité, ni option facultative. Ils se contenteront des quelques heures (peu nombreuses en vérité) incluses dans l'enseignement obligatoire de sciences figurant dans le tronc commun.

3/4

"J'EN VEUX PLUS !"

C'est la tribu des élèves qui, en première puis terminale, ont opté pour l'enseignement de spécialité de mathématiques, dont le programme est conçu pour des élèves à profil scientifique, et qui les fait bénéficier d'un horaire lourd : six heures par semaine.

2/4

"JE VEUX EN FAIRE À FOND !"

C'est la tribu peu nombreuse des élèves qui choisissent d'ajouter aux six heures hebdomadaires de spécialité maths, les trois heures supplémentaires de « mathématiques expertes ». Il va de soi que ce profil est celui des élèves les meilleurs en mathématiques.

4/4

"JE CHOISIS D'EN FAIRE UN PEU, MAIS PAS TROP !"

C'est la tribu des élèves qui, après avoir opté en première pour l'enseignement de spécialité de mathématiques (parmi les trois qu'ils doivent choisir), y renoncent en entrant en terminale (il n'est alors possible que d'en conserver deux), et optent à sa place pour un enseignement facultatif de « mathématiques complémentaires », nettement plus léger en volume (trois heures par semaine au lieu de six) et en exigence. ■

POUR CHAQUE CANDIDATURE, IL EST OBLIGATOIRE DE RÉDIGER UN « PROJET DE FORMATION MOTIVÉ ». COMMENT RÉUSSIR UN TEL EXERCICE ?

Certains parlent de « mini lettre de motivation » parce que ce document, qui doit être rédigé directement sur la plateforme, est limité à 1500 caractères maximum. C'est peu, et cela exige donc d'avoir l'esprit de synthèse, de savoir distinguer les éléments significatifs de ceux qui sont anecdotiques.

Vous devrez vous livrer à cet exercice pour chacune des formations demandées : ne commettez surtout pas l'erreur de ne rédiger qu'un seul « PFM ». Comment pourrait-il être le même pour une école de commerce et une classe préparatoire économique et commerciale par exemple ? Quelques points communs peuvent certes exister, mais l'essentiel n'est fait que de différences.

On attend des candidats qu'ils présentent de façon convaincante et sans faute (attention à l'orthographe, la grammaire, le style) leur motivation pour les programmes proposés, les méthodes pédagogiques mises en œuvre, les débouchés qui se présentent à l'issue du parcours de formation (éventuelles poursuites d'études, insertion professionnelle).

Mettez bien en avant les atouts dont vous pensez disposer au regard de la formation demandée : vos acquis scolaires mais aussi personnels.

Attendez-vous à ce que certaines formations sélectives ajoutent une demande de lettre de motivation plus détaillée et/ou un entretien de motivation devant jury.

Vous avez donc intérêt à vous appuyer sur les « attendus » de cette formation (voir question suivante), mais aussi la découvrir par des journées portes ouvertes (en présentiel ou en virtuel), les informations que vous pourriez avoir glanées dans un salon de l'orientation, sur site... ■

Question 06

POURQUOI EST-IL BON DE SE FONDER SUR LES « ATTENDUS » POUR ÉLABORER SA LISTE DE VŒUX ?

Sur le site Parcoursup, chaque formation fait connaître une liste de connaissances, compétences et aptitudes qu'il est fortement souhaitable que les candidats aient acquises en vue de franchir le barrage de la sélection lorsque cela existe, et pour avoir des chances raisonnables de réussite tout au long de l'itinéraire de formation, qu'il soit sélectif ou pas. Cela se présente comme une sorte de miroir dans lequel chaque candidat est invité à se regarder en se posant la question de savoir s'il ressemble au « portrait-robot » qui lui est ainsi présenté, et dans quelle mesure ? Si la réponse est largement oui, le postulant peut raisonnable-

ment estimer que cette formation lui conviendra. En cas de réponse plutôt négative, il aura intérêt à **bien réfléchir avant de confirmer un tel vœu d'orientation**. Notez qu'on n'exige pas d'un candidat qu'il remplisse toutes les conditions de la réussite ainsi présentées : le candidat ne doit donc pas s'abstenir à priori sous prétexte qu'il ne ressemblerait pas strictement à ce portrait-robot. **Ne soyez pas le candidat qui manque tellement de confiance en soi qu'il surévalue les difficultés potentielles d'une formation qui l'intéresse, et donc y renonce alors qu'il est peut-être fait pour elle.**

Les « attendus » comportent des éléments qui sont de l'ordre du bilan scolaire, mais font en outre référence au bilan personnel (compétences comportementales attendues pour chaque formation telle la capacité d'autonomie, l'aptitude au travail en équipe, le sens de l'organisation, la sociabilité, etc). **Il s'agit donc d'une sorte de boussole supposée permettre d'aller dans la bonne direction, donc vers une ou des formations adaptées au profit de chaque candidat.** Ainsi, on place ce dernier dans une position de responsabilité éclairée face à cette obligation de faire des choix. ■

Question 05

QU'ENTEND-ON PAR « COMPÉTENCES COMPORTEMENTALES » ?

Question 07

Conformément à une démarche devenue courante dans l'enseignement supérieur, mais encore peu fréquente dans l'enseignement secondaire, Parcoursup met en lumière l'importance du fait que les « attendus » ne se limitent pas à des critères

de type strictement scolaire.

Ils comprennent une plus ou moins forte part d'éléments complémentaires qui sont de l'ordre du « bilan personnel », ce que les anglo-saxons nomment « soft skills » (compétences comportementales).

Voilà pourquoi, pour certaines formations, on attend des candidats qu'ils soient par exemple porteurs d'aptitude au travail autonome (fréquent pour les licences simples des universités), de capacité de travail en équipe, d'écoute et de regard vers les autres, d'empathie (pour les études paramédicales et de santé), etc.

Autrement, il ne suffit pas d'être un « fort en thème », un bon élève ayant atteint un haut niveau d'acquisition de connaissances de type scolaire. Il est en outre attendu que le candidat ait la possibilité d'attester de compétences transversales complémentaires, telles que les listent les attendus. Pour reprendre un célèbre précepte attribué à Montaigne : « Mieux vaut tête bien faite que tête bien pleine ».

ATTENTION

Les compétences scolaires restent fortement dominantes, mais correspondre aux attendus de type comportementaux est indéniablement un « plus » qui peut faire la différence. →

CONSEILS !

N'attendez pas la dernière minute pour vous demander de quoi sont faits les « attendus » des formations pour lesquelles vous envisagez de vous porter candidat. C'est évidemment très en amont du deuxième trimestre de la classe terminale que vous devez aller chercher sur Parcoursup la liste des « attendus » vous concernant, et surtout, vous donner les moyens de vous livrer à diverses activités scolaires et non scolaires qui pourraient accroître vos chances de voir vos candidatures acceptées. Ainsi, par exemple, si vous comptez demander votre admission dans une école de commerce et management, vous aurez avantage à avoir accompli un stage en milieu professionnel d'au moins une semaine (pensez à vous faire délivrer une attestation que vous prendrez soin de joindre à votre dossier de candidature). Pourquoi dans ce cas attendre l'année de classe terminale ? ■

FORMATIONS NON SÉLECTIVES OU SÉLECTIVES ?

Une formation est considérée comme étant non sélective lorsqu'elle est accessible à l'ensemble des candidats remplissant les conditions d'admission (avoir réussi le baccalauréat par exemple). En France, c'est le cas pour la quasi-totalité des licences universitaires simples. Les admissions sont parfois prononcées en tenant cependant compte d'un critère géographique d'admission : une priorité d'accès est accordée à celles et ceux qui sont scolarisés dans un lycée situé dans la même académie que celle de l'université demandée. Cas particulier : lorsque les capacités d'accueil d'une licence simple sont inférieures au nombre de candidats, il est impossible d'y admettre l'ensemble des postulants. De ce fait, certains candidats peuvent, en fonction de leur classement, recevoir une proposition d'admission dans la licence simple demandée, mais pour une autre université. Ce genre de situation est fréquent pour les premières années PASS (parcours accès spécifique santé) et LAS (licence accès santé), mais aussi pour les licences STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives), droit, psychologie...

Une formation est sélective dès lors qu'elle est autorisée à ne retenir qu'une partie des candidats. Le tri de ces derniers peut se faire de diverses façons : certaines formations le font en se basant sur les dossiers Parcoursup ; d'autres choisissent d'ajouter des épreuves complémentaires : lettre de motivation plus détaillée que le seul « projet de formation motivée » et/ou entretien de motivation devant jury, tests, épreuves écrites et/ou orales sur programme communiqué à l'avance... C'est à géométrie variable. Les formations suivantes sont dans ce cas de figure : BTS, IUT, DNMADE (diplôme national des métiers d'art et du design), écoles diverses à recrutement niveau bac, classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES), classes préparatoires universitaires aux grandes écoles (CPUGE), filière comptable (premier cycle DCG : « diplôme de comptabilité et gestion »), programmes bachelor, licences universitaires doubles, licences sélectives, université de Paris-Dauphine... →

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

01. Le principe de sélection peut s'avérer lourd à assumer lorsqu'il repose sur des épreuves de concours. Cela demande un temps de préparation qui vient s'ajouter à celui nécessité par le programme de la classe terminale. C'est plus « léger » si la sélection se fait sur dossier.
02. On observe cependant que les élèves qui font l'effort de préparer de telles épreuves bénéficient de « retombées » très positives sur leur bilan de classe de première et terminale.
03. On a coutume de dire que dans le cas de formations non sélectives le plus difficile n'est pas d'y être admis, mais d'en sortir avec succès, donc nanti du diplôme de licence. Sachez qu'en moyenne, 60% des entrants en première année de licence simple n'y parviennent pas. Inversement, pour les formations sélectives, le plus difficile est d'y être admis. Une fois dedans, de 85 à 100 % des étudiants parviennent à se doter du diplôme final.
04. Du fait du tri qui s'opère à l'entrée, les effectifs d'étudiants admis dans les formations sélectives sont « à taille humaine » : de 25 à 200 étudiants, plutôt de bon niveau, bénéficiant d'un accompagnement personnalisé de tous les instants. Il en va tout autrement pour les formations non sélectives qui accueillent plusieurs centaines d'étudiants de tous niveaux, parfois jusqu'à plus de mille, mêlant une majorité d'élèves en difficulté à une minorité de bons élèves dans une structure où l'encadrement fait largement défaut. ■

Question 08

EST-IL VRAI QU'IL Y A AVANTAGE À AVOIR ACQUIS UNE POSTURE INTERNATIONALE ?



**La réponse est
indéniablement « oui » !
Et cela s'explique
facilement.**

Question 09

Il y a d'abord le fait que les parcours d'études supérieures sont de plus en plus « multinationaux », tout particulièrement en ce qui concerne les études longues. Aujourd'hui, il est de plus en plus fréquent qu'une formation supérieure se déroule obligatoirement à l'étranger, que ce soit pour des enseignements qui sont alors dispensés dans le cadre d'un établissement supérieur partenaire et/ou pour une période de stage. C'est ainsi que la quasi-totalité des grandes écoles de commerce et management, tourisme, hôtellerie, communication..., les Instituts d'études politiques, et bien d'autres, exigent que ces séjours de formation à l'étranger soient d'une durée d'au moins une année, voire plus. Certains vont jusqu'à dispenser en France certains cours en anglais ou autre langue étrangère.

Après une première étape durant laquelle le phénomène d'internationalisation des parcours de formation a concerné essentiellement les étudiants scolarisés dans les grandes écoles du secteur des services (notamment les « business schools »), on assiste depuis quelques années à un élargissement de cette exigence aux écoles d'ingénieur, aux études scientifiques de tous types... Nul doute que, petit à petit, cette tendance n'aboutisse à une généralisation. C'est d'autant plus probable qu'à l'issue des formations supérieures, ce qui attend les étudiants c'est un marché du travail qui tend à se « mondialiser ». →

Reste à expliquer ce que l'on entend par « posture internationale ». Cette expression renvoie à l'idée que cela ne se limite pas au fait d'être parfaitement bi ou trilingue. C'est certes une condition nécessaire qui explique le fait que dans un nombre croissant de formations supérieures sélectives, l'entretien de motivation se déroule en anglais. Mais avoir acquis une « posture internationale » est bien plus que cela. C'est aussi se montrer apte à négocier avec des partenaires qui ne sont pas porteurs de la même culture que soi. C'est en outre être porteur d'une vision géopolitique du monde. C'est enfin avoir acquis une bonne culture générale mondialisée faite d'un bouquet de connaissances et compétences économiques, sociales, politiques, historiques, culturelles... Au lycée, des enseignements de spécialité tels les sciences économiques et sociales, l'histoire/géographie/géopolitique et sciences politiques... permettent de se doter des « attendus » de nombre de formations supérieures de ce type.

Voilà pourquoi être scolarisé en section internationale de lycée, en filière « bi bac », dans un lycée français de l'étranger ... peut constituer un atout plus ou moins important, selon la formation supérieure demandée. Quand à votre niveau en langue(s) étrangère(s), n'hésitez pas à le valoriser en vous présentant à des tests d'aptitude (il en existe pour la plupart des langues vivantes), et à inclure vos bons résultats dans votre dossier Parcoursup. ■

JE SUIS UN ÉLÈVE TRÈS MOYEN : DOIS-JE RENONCER À TOUTE FORMATION SÉLECTIVE ?

Il y a deux façons d'être un lycéen moyen.

CAS 1

On peut être moyen en tout ou presque, du moins en ce qui concerne les disciplines principales. C'est le cas des élèves qui, dans leur bilan scolaire, n'affichent pas de résultat probant, mais cependant parviennent à des résultats moyens dans la plupart des enseignements : le genre 11/20-9/20

CAS 2

Certains élèves dits « moyens » présentent cependant un tout autre bilan avec certaines notes fort basses, et d'autres nettement supérieures à la moyenne : le genre 14/20-6/20. →

Quoi qu'il demande, l'élève moyen en tout aura du mal à franchir les barrages de la sélection car quoi qu'il demande, il sera en concurrence avec des élèves meilleurs que lui. Il sera donc incité à se rabattre par défaut vers des formations universitaires non sélectives sans correspondre aux attendus. Dans tous les cas, la probabilité qu'il réussisse est mince, sauf s'il accepte de changer de stratégie en acceptant de demander son admission dans une formation peu scolaire, donc très professionnalisée.

Dans ces deux cas, le candidat affiche un même bilan scolaire moyen (10/20), mais au regard du passage dans l'enseignement supérieur, on est loin d'être dans la même situation.

Par contre, l'élève « franchement bon dans certaines matières/franchement mauvais dans d'autres » a une bonne carte à jouer en optant pour une formation reposant totalement ou largement sur la ou les disciplines dans lesquelles il obtient ses bons résultats. Il sera dans ce cas porteur des « attendus » (pré requis) de la formation demandée et aura beaucoup plus de chances d'y être admis et d'y réussir. ■



Question 10

ET SI JE SUIS INTÉRESSÉ PAR UNE FORMATION HORS PARCOURSUP ?

Le portail Parcoursup est né en 2018. A cette date, il concernait 85% des places en première année de l'enseignement supérieur français.

Depuis, la liste des formations pour lesquelles on est obligé de passer par ce portail télématique pour pouvoir demander à y être admis n'a cessé d'augmenter : en 2021, elle concernait 96% des places à prendre. De fait, chaque année un nombre grandissant

de formations « hors parcoursup » rejoignent cette vaste famille. Les autorités ministérielles ne cachent pas leur volonté de tendre vers une position de « guichet unique ». Pour le moment, ce n'est pas encore le cas, mais on s'en rapproche de plus en plus.

Mettons à part le cas très particulier des formations situées hors de nos frontières nationales. Rien n'interdit qu'un bachelier français se porte candidat à l'admission dans une université nord-américaine, une école italienne ou toute autre située hors de France. Le portail Parcoursup ne les concerne pas puisque que son champ d'action se limite strictement au territoire national. Pour toute candidature de ce genre, il est nécessaire de s'informer auprès de l'établissement concerné.

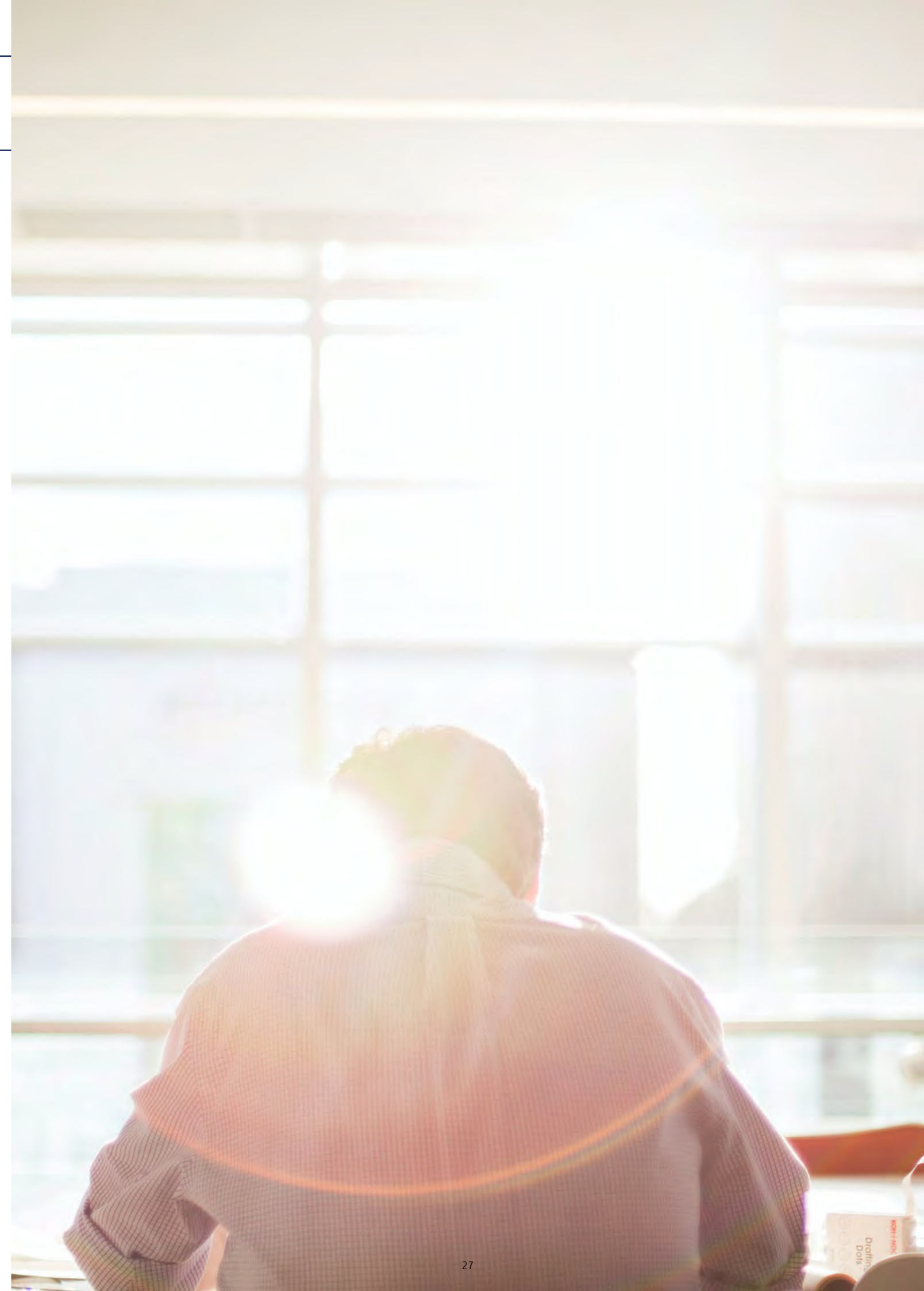
Reste un ensemble de formations situées sur le territoire français, et qui pour autant

ne permettent pas que les inscriptions se fassent via la plateforme Parcoursup. Ces formations sont presque toutes de statut privé, et sont pour la plupart sélectives.

Ce dernier point nous conduit à vous donner un bon conseil : **si vous envisagez de vous porter candidat en vue d'être admis dans une formation « hors Parcoursup », qu'elle soit française ou étrangère, doublez de tels vœux d'orientation par d'autres vœux concernant une ou plusieurs formations non sélectives accessibles via Parcoursup.** Pourquoi cela ?

Parce que la plupart des for-

mations « hors Parcoursup » sont sélectives, ce qui peut vous valoir des réponses négatives. Or, ces dernières ne vous parviendront le plus souvent qu'au-delà de la date limite d'inscription sur Parcoursup. Il sera alors trop tard pour vous inscrire sur Parcoursup à temps pour bénéficier de la première phase des réponses. Il sera par contre possible de vous inscrire en vue de la phase complémentaire, sorte de deuxième chance mais ne permettant que d'accéder aux places restant vacantes après la phase principale. ■



SI VOUS OPTEZ POUR UNE FORMATION SUPÉRIEURE PROFESSIONNELLE, LE FEREZ-VOUS SOUS STATUT ÉTUDIANT OU SOUS CONTRAT D'ALTERNANCE ?

La plupart des formations supérieures professionnelles à recrutement post-baccalauréat (BTS, DCG, IUT, bachelors, écoles professionnelles de tous niveaux...) peuvent, sur tout ou partie de leurs parcours, être dispensées de deux façons entre lesquelles il convient de choisir : sous statut étudiant ou sous contrat d'alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation). →



- Opter pour le statut étudiant signifie que le cursus de formation se déroule principalement en milieu scolaire. Bien sûr, une large part de ces formations se déroule en milieu professionnel (notamment lors des stages obligatoires, et une partie des enseignements professionnels sont dispensés par des personnes actives pratiquant les métiers auxquels on se prépare), mais le gros du temps de ces formations se déroule en milieu scolaire.

- Il en va tout autrement pour les formations dispensées sous statut d'alternance. Elles sont organisées selon un principe de « va et vient » entre un établissement de formation professionnelle (lycée professionnel, centre de formation d'apprentis, école professionnelle, IUT, université...) et un terrain d'activité professionnelle (selon la spécialité professionnelle ce peut être une entreprise industrielle ou commerciale, un cabinet libéral, une exploitation agricole, une structure hospitalière, une organisation administrative...). Durant les périodes qu'il passe en milieu professionnel, l'« étudiant alternant » est placé auprès d'un tuteur qui est un vrai professionnel désigné en tant que formateur sur proposition des responsables de l'entreprise ou de l'organisation administrative et après agrément des autorités administratives. Il y a donc une part de formation « par pratique professionnelle accompagnée par un tuteur ».

Les avantages de cette formule sont nombreux : acquisition d'une véritable expérience professionnelle facilitatrice d'accès à un emploi à l'issue du parcours de formation, perception par l'étudiant alternant d'un salaire (calculé en % du SMIC), exonération de tout ou partie des droits de scolarité lorsque la formation est payante, les diplômes et titres préparés sont les mêmes que dans le cas des formations sous statut étudiant...

Des contre parties existent cependant : obligation faite au candidat de trouver lui-même son employeur formateur, temps d'activité plus lourd que sous statut étudiant puisque s'étalant sur 47 semaines par an et additionnant le temps scolaire et le temps professionnel... ■

Question 12

PUIS-JE DEMANDER MON ADMISSION DANS UNE FORMATION SITUÉE EN DEHORS DE MON ACADÉMIE DE RÉSIDENCE ?

Question 13

Si la formation demandée est sélective, elle peut être située n'importe où sur le territoire national. Dans ce cas, le principe est qu'on recrute les meilleurs parmi les candidats, d'où qu'ils viennent. Il est donc possible qu'un candidat domicilié à Bordeaux demande son admission en IUT à Nice ou qu'un lycéen de Rennes frappe à la porte d'une classe préparatoire située à Lyon... Dans ce cas, il n'y a pas de « sectorisation » (obligation de ne se porter candidat que dans les limites d'une zone géographique pré-déterminée).

Il en va tout autrement pour les formations universitaires non sélectives (la plupart des licences simples). A chacune d'entre elles correspond une zone géographique au sein de laquelle le candidat doit être domicilié. Le plus souvent il s'agit du territoire de l'académie. Dans certains cas, c'est une zone couverte par plusieurs académies (c'est ainsi que l'Ile-de-France, qui réunit les académies de Créteil, Paris et Versailles, fait office de zone géographique unique). Si la licence simple demandée n'existe pas dans son académie de résidence, il est possible de solliciter son admission dans une académie voisine. Certaines dérogations peuvent être accordées dans le cas où les parents sont contraints de déménager vers une autre zone géographique, s'il y a nécessité de se rapprocher d'une structure de soins située hors de la zone de résidence, mais aussi dans le cas où le candidat peut faire la preuve que les conditions et le temps de transport vers une université située dans une académie voisine sont plus favorables que si on doit se rendre dans une université de sa zone officielle (par exemple, les lycéens de la ville de Royan, située dans l'académie de Poitiers, peuvent demander à s'inscrire à l'université de Bordeaux, nettement plus facile d'accès). ■

QUELLES PEUVENT ÊTRE LES RÉPONSES À VOS CANDIDATURES DES DIVERSES FORMATIONS SUPÉRIEURES ?

Les formations sélectives

« Oui »
Une proposition d'admission est faite au candidat.

« En attente d'une place »
Le candidat est placé en liste d'attente (ou liste complémentaire).
Une telle réponse peut se transformer en OUI ou NON ultérieurement, en fonction des places qui se libèrent suite aux désistements de certains candidats ayant reçu la réponse OUI.

« Non »
La candidature n'a pas été retenue. Cette réponse est sans appel.

Les formations non-sélectives

« Oui »
Une proposition d'admission est faite au candidat.

« En attente d'une place »
Même commentaire que pour les formations sélectives.

« Oui si »
Le candidat est admis sous réserve qu'il accepte de se soumettre à un dispositif d'accompagnement. Une telle réponse concerne des candidats dont le bilan scolaire et personnel révèle d'importantes lacunes par rapport aux attendus de la formation demandée. Dans ce cas, le dispositif d'accompagnement proposé prend des formes variables d'une licence simple à une autre : modules de remise à niveau centrés sur certains enseignements, séances de tutorat, première année de licence en deux ans, etc.

Les formations par l'apprentissage

« Oui, sous réserve de trouver l'employeur-formateur qui accepte de signer le contrat d'apprentissage »
C'est au candidat, et non à l'établissement de formation, de trouver l'employeur qui accepte de signer le contrat d'apprentissage. Il dispose de trois mois pour y parvenir.

« Non »
La candidature n'est pas retenue. Cette réponse est sans appel. ■

Question 14

QUELLES RÉPONSES LES CANDIDATS PEUVENT-ILS EXPRIMER ET DANS QUELS DÉLAIS ?

Il dispose d'un délai de cinq jours pour décider du « **Oui** » qu'il valide parmi les quatre qui lui sont proposés. Quoiqu'il advienne par la suite, ce « **Oui** » lui est acquis. Notez que s'il ne répond pas dans le délai pré indiqué, il est considéré comme n'ayant accepté aucune de ces quatre propositions et est automatiquement rayé des quatre listes.

Reste les deux « **En attente d'une place** ». Ce candidat doit alors se poser une question : est-ce que l'une au moins de ces deux formations (les deux peut-être ?) compte plus à ses yeux que le « **Oui** » qu'il a validé ? Si la réponse est « **Non** », il n'a aucune raison de valider ces deux réponses « **En attente d'une place** » et choisira donc le « **Oui** » précédemment validé. Par contre, si l'une de ces deux formations (ou les deux) lui ayant répondu ainsi compte plus à ses yeux que celle qu'il a validé parmi les quatre qui lui ont répondu « **Oui** », alors il a intérêt à valider cette proposition, dans l'espoir de voir cette réponse « **En attente d'une place** » se trans-

former ultérieurement en « **Oui** ». Il va donc devoir patienter plus ou moins longuement car la phase principale d'admission s'étale jusqu'à la mi-juillet.

Un tel candidat est destinataire de deux informations importantes : son rang de classement sur la liste d'attente, et le rang du dernier admis lors de la campagne de recrutement de

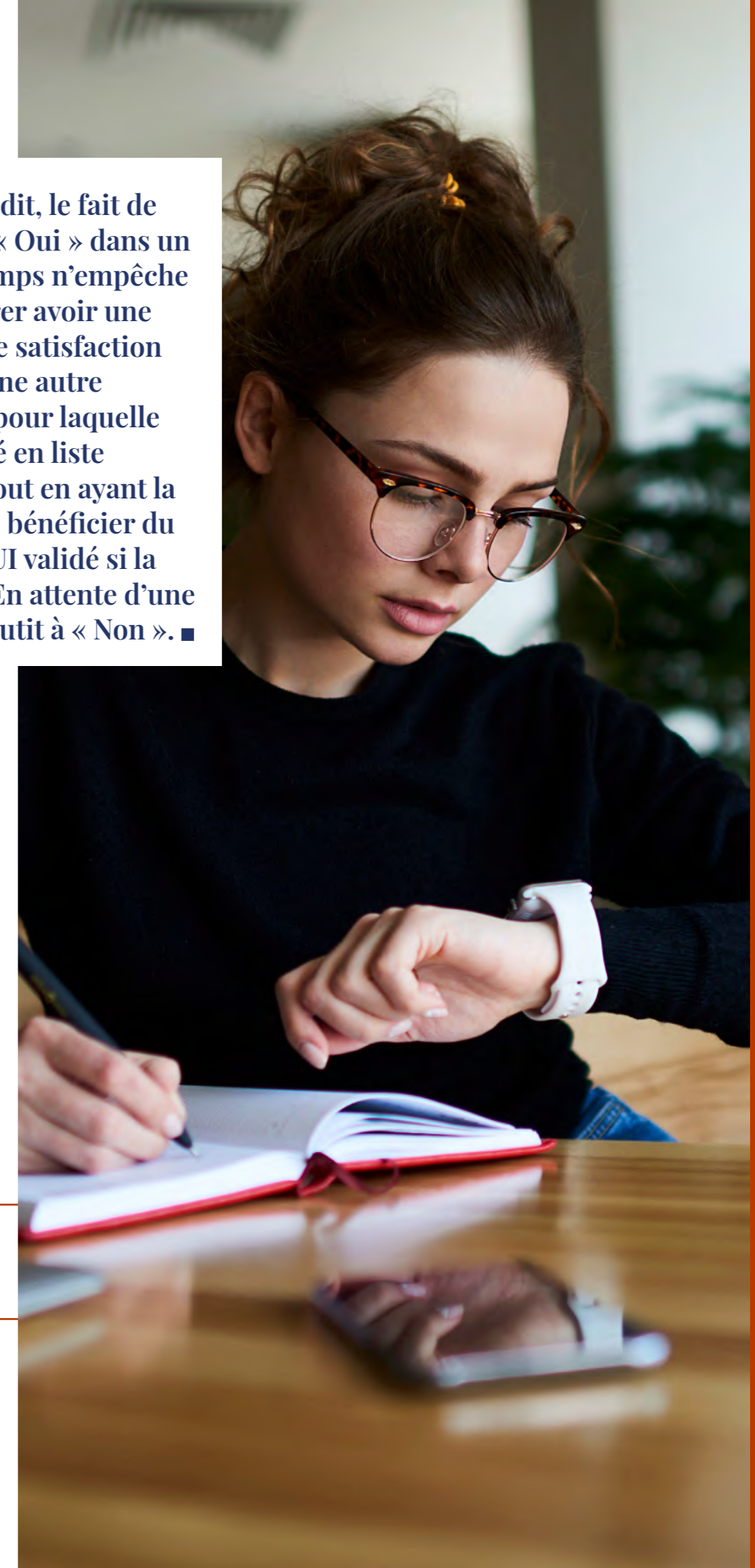
l'année précédente. Si, deux semaines après, au fur et à mesure des désistements, le curseur remonte jusqu'à lui, il verra cette réponse « **En attente d'une place** » se transformer en « **Oui** », si bien qu'il aura un court délai de cinq ou trois jours (selon la date à laquelle il reçoit cette nouvelle proposition

d'admission) pour choisir de valider le second « **Oui** » qui se substitue alors au précédent ou s'il préfère conserver son premier « **Oui** ». Par contre, si cette réponse « **En attente d'une place** » aboutit à une nouvelle réponse « **Non** », il conserve le bénéfice de son premier « **Oui** ». →

Prenons l'exemple d'un candidat qui, le jour d'ouverture de la phase d'admission, aurait exprimé huit demandes d'admission et reçu en retour les réponses suivantes : quatre « **Oui », deux « **En attente d'une place** » et deux « **Non** ».**

Autrement dit, le fait de valider un « **Oui** » dans un premier temps n'empêche pas d'espérer avoir une plus grande satisfaction du côté d'une autre formation pour laquelle on est placé en liste d'attente, tout en ayant la garantie de bénéficier du premier **OUI** validé si la réponse « **En attente d'une place** » aboutit à « **Non** ». ■

Question 15



EST-IL POSSIBLE DE VISER UN DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LONG EN COMMENÇANT PAR UNE PREMIÈRE ÉTAPE DANS UNE FORMATION COURTE ?

La logique veut que pour atteindre un diplôme de l'enseignement supérieur long (master, diplôme de grande école, titre d'ingénieur, doctorat, diplôme d'avocat, d'architecte, d'expert-comptable...), de niveau bac+5 ans minimum, voire plus (certaines spécialités peuvent être de niveau bac+6, 7, 8... 12), on privilégie les itinéraires de formation bien balisés tels la quête d'admission dans une grande école à recrutement niveau bac ou via une classe préparatoire aux grandes écoles ou encore une première étape en premier cycle universitaire licence (simple ou double), suivie d'un deuxième cycle master et éventuellement d'un troisième cycle doctorat ou d'une réorientation vers une grande école.

Pour atteindre de tels objectifs, il existe cependant des chemins moins balisés, qui permettent de se fixer ce même objectif, mais en s'efforçant de l'atteindre par étapes, et donc en commençant par se doter d'un diplôme de l'enseignement supérieur court. Plusieurs possibilités de ce type s'offrent à certains types de diplômés, à la condition toutefois de franchir l'obstacle d'épreuves de sélection (sur dossier ou sur « concours parallèle ») :

À l'issue d'un BTS (bac+2), il est possible de rejoindre une licence professionnelle, une troisième année de programme bachelor, la deuxième ou troisième année d'une grande école à recrutement niveau bac ou une grande école dont le recrutement principal se fait à l'issue d'une classe préparatoire. Les DUT délivrés par les IUT à bac+2 offraient jusque-là une même possibilité, mais sont désormais supprimés au profit d'un « BUT » (bachelor universitaire de technologie), ce qui renvoie au cas de figure qui suit.

À l'issue d'un bachelor (bac+3), il est envisageable de solliciter son admission en grande école, voire en deuxième cycle universitaire master si le bachelor est labellisé « licence ». Même possibilité à l'issue d'une licence professionnelle.

On observe que ces diverses possibilités de « faire du long en passant par le court » sont particulièrement prisées par les bacheliers technologiques et professionnels, qui y voient l'avantage

de leur permettre d'avancer par étapes en commençant par des premiers cycles qu'ils ont tendance à bien réussir, parce que bien adaptés à leurs profils respectifs.

Par contre, les bacheliers généraux sont plus enclins à passer par les « voies directes » (premiers cycles universitaires licence ou CPGE), dans lesquels ils obtiennent de bons résultats. ■

DE NOMBREUSES FORMATIONS SUPÉRIEURES ATTENDENT DES CANDIDATS QU'ILS AIENT UNE BONNE CAPACITÉ AU TRAVAIL AUTONOME :

QU'EST-CE QUE CELA VEUT DIRE ?



**D'après le dictionnaire
« Le Petit Robert »,
être autonome c'est
« être capable de se
régir par ses propres
lois ». Par extension,
pour un étudiant, c'est
être capable d'agir
efficacement du fait de
ses propres décisions
et de sa propre
organisation. →**

C'est là une capacité particulièrement importante pour tout étudiant qui fait ses premiers pas d'études supérieures en première année d'un cycle licence non sélectif, généralement caractérisé par la taille importante de ses effectifs, la prédominance des « cours magistraux » en « grands amphithéâtres », la modestie du nombre d'heures des formations dispensées par des enseignants, l'absence de contrôle des présences lors des cours magistraux... Il est donc demandé aux étudiants de bien s'organiser, d'ajouter aux formations proposées des compléments par suivi d'enseignements optionnels complémentaires, de beaucoup travailler par eux-mêmes (en bibliothèque universitaire, laboratoire de langue étrangère, en s'agrégeant à des petits groupes spontanés d'échanges croisés d'idées, de notes de lecture d'articles et d'ouvrages ...), etc.

Cette façon de faire marque une vraie rupture par rapport à la pédagogie de l'accompagnement qui règne dans les études primaires et secondaires, dans lesquelles les élèves sont regroupés en petits effectifs fortement encadrés.

Cette différence explique en partie l'importance des taux d'échec observés en cours de première année des études universitaires non sélectives. Elle explique en outre en grande partie la préférence des demandeurs d'accès en première année de l'enseignement supérieur pour les formations sélectives (IUT, BTS, bachelors, écoles, CPGE, licences doubles, etc.) qui sont nettement plus dans la continuité des pratiques pédagogiques pratiquées en amont jusqu'en classe terminale des lycées. ■

Question 17

QUE FAIRE SI JE NE SUIS PAS EN MESURE DE CHOISIR MON ORIENTATION EN FONCTION D'UN PROJET PROFESSIONNEL ?

Une large majorité des élèves de terminales professionnelles (92%) et de terminales technologiques (71%) sont porteurs d'un projet professionnel clair et stabilisé au moment où ils doivent exprimer leurs vœux d'orientation post baccalauréat. Ce n'est par contre le cas que pour une minorité des futurs bacheliers généraux (41%).

l'enseignement supérieur en se dirigeant vers une formation bien ciblée sur l'objectif professionnel visé. Ainsi, par exemple, un élève porteur du projet de devenir avocat a la possibilité de commencer par une licence de droit, un BUT (bachelor universitaire de technologie) « carrières juri-

Pour celles et ceux qui ont un tel objectif en tête, il est possible de fonder le choix d'orientation vers la première année de l'enseignement supérieur en se dirigeant vers une formation bien ciblée sur l'objectif professionnel visé. Ainsi, par exemple, un élève porteur du projet de devenir avocat a la possibilité de commencer par une licence de droit, un BUT (bachelor universitaire de technologie) « carrières juri-

diques », l'école de droit de Sciences po' Paris ou divers cursus d'études comparables à l'étranger. Une fois que le travail de découverte des divers itinéraires de formation accompli, il conviendra que le candidat les compare, choisisse celui qui lui semble le mieux lui convenir, s'y fasse admettre, et se donne les moyens d'y réussir. C'est là un processus relativement simple à mettre en œuvre : il revient à piloter les décisions d'orientation par l'objectif professionnel. →

Mais comment choisir si je ne suis pas (pas encore) porteur d'un tel projet professionnel ? C'est évidemment plus difficile, mais il existe une solution : à défaut de fonder son orientation sur le ou les débouchés professionnels, il est possible de le faire en fonction du bilan scolaire et personnel que l'on est à même de dresser au moment du choix. Le plus avisé est alors de choisir un premier cycle général (opter pour une formation professionnelle n'aurait dans ce cas guère de sens) qui peut être une licence générale ou une classe préparatoire aux grandes écoles. Une telle démarche présente l'avantage de donner deux ou trois années supplémentaires pour qu'émerge un projet d'accès à l'emploi qui permettra de choisir une formation professionnelle. De fait, 87% des étudiants parvenus à se doter d'une licence, et 96% de ceux qui sont issus d'une CPGE, sont porteurs d'un projet professionnel.

ATTENTION

Cette méthode donne d'excellents résultats pour les bacheliers généraux, qui obtiennent de bons résultats dans les premiers cycles généraux. Par contre, elle doit être utilisée avec prudence pour les bacheliers technologiques et professionnels qui ont beaucoup plus de mal à réussir dans ces mêmes premiers cycles généraux. ■

Question 18



DANS QUELS CAS, ET À QUELLES CONDITIONS PUIS-JE ÉVENTUELLEMENT RECOURIR À LA PHASE D'ADMISSION COMPLÉMENTAIRE ?

Chaque année, la phase principale d'admission va de la fin du mois de mai (le 27 mai en 2021) à la mi-juillet (le 16 juillet en 2021). Tout au long de cette période les candidats reçoivent les réponses des diverses formations auxquelles ils ont postulé. Au terme de cette phase, plus de 85% des places à pourvoir ont été distribuées.

Cependant, plusieurs milliers de candidats n'auront alors reçu aucune proposition d'admission qui leur convienne. D'autres ne se sont pas inscrits sur Parcoursup et demandent à le faire à cette date tardive. Il en résulte

que plusieurs milliers de candidats se retrouvent sans aucune proposition recevable. C'est pour eux qu'est organisée une phase complémentaire d'admission qui ouvre généralement à la mi-juin (le 16 juin en 2021). Auparavant, dans chaque académie, on procède au recensement des places restant vacantes, afin de les remettre à disposition des tels candidats.

Ces derniers peuvent alors exprimer dix nouveaux vœux. Il existe pour cela un onglet « accéder à la phase complémentaire » par lequel vous serez dirigé vers la page « vœux en phase complémentaire ».

BON À SAVOIR

Vos nouveaux dossiers de candidature sont soumis à une « commission académique d'accès à l'enseignement supérieur » (CAES) qui étudie les dossiers et conseille les personnes concernées par cette phase de la deuxième chance. ■

Question 19

QU'EST-IL ENVISAGEABLE DE FAIRE SI AU BOUT DE LA PHASE COMPLÉMENTAIRE, JE N'AI REÇU AUCUNE PROPOSITION D'AFFECTATION QUI M'INTÉRESSE ?

Question 20

Malgré les possibilités offertes par la phase complémentaire, quelques milliers d'élèves se retrouvent chaque année sans aucune proposition d'admission. De quels recours peuvent-ils encore bénéficier ?

- Certains font le choix de partir en année de césure à l'étranger et se positionnent à nouveau sur Parcoursup un an après.
- D'autres ont une démarche comparable, mais remplacent le séjour d'un an à l'étranger par un contrat de travail, le plus souvent en France.
- Il est en outre envisageable de solliciter une autorisation de redoublement volontaire en

classe terminale, dans le but de se renforcer, et d'obtenir via Parcoursup une bonne proposition d'admission l'année d'après.

- Enfin, sachez qu'il existe un certain nombre de formations privées dont les modalités de recrutement se passent « hors Parcoursup ». Ce sont le plus souvent des écoles professionnelles qui disposent encore d'un plus ou moins grand nombre de places vacantes. Attention : ces formations exigent le versement de droits de scolarité plus ou moins importants. ■

JE N'AI PAS DE PROPOSITION D'AFFECTATION QUI M'INTÉRESSE :

PARTIR À L'ÉTRANGER

CONTRAT DE TRAVAIL EN FRANCE

REDOUBLEMENT VOLONTAIRE

RECRUTEMENT HORS PARCOURSUP

Sachez que plusieurs organismes de presse éducative (L'Étudiant, Studyrama ...) organisent des « salons de la rentrée » qui se tiennent généralement fin août ou début septembre et sont principalement destinés à ce genre de public.



LEXIQUE

Année de césure à l'étranger	P.41
Attendus (pré requis)	P.17
Attente (« en attente d'une place »)	P.12 P.31
Candidat moyen	P.24
Capacité au travail autonome	P.36 P.37
Compétences comportementales (« soft skills »)	P.18
Constitution du dossier Parcoursup	P.4 P.5
Délais (de réponses des candidats)	P.32
Enseignements de spécialité	P.13
Études courtes ou longues ?	P.34 P.35
Formations hors Parcoursup	P.26
Formations non sélectives	P.20
Formations par l'alternance	P.28
Mathématiques	P.14
Mode d'emploi de Parcoursup	P.4
Orientation tout au long de la scolarité	P.8
Phase d'admission complémentaire	P.40
Plan B	P.11
Posture internationale	P.22
Projet de formation motivé (lettre de motivation)	P.16
Projet professionnel	P.38
Réponses (des établissements recruteurs)	P.31
Réponses (des candidats aux propositions qui leur sont faites)	P.32
Sectorisation	P.30
Sélection	P.17



BRUNO MAGLIULO

*Inspecteur d'académie honoraire
Formateur/conférencier*

Auteur, dans la Collection L'Etudiant de :

SOS Parcoursup 2021

Parcoursup : les 50 questions

à vous poser absolument avant de choisir votre orientation

Quelles études (supérieures) sont (vraiment) faites pour vous ?

SOS Le nouveau lycée

DIFFUSION PAR LES ÉDITIONS DE L'OPPORTUN : WWW.EDITIONSOPPORTUN.COM

21 déc. - 20 janv.
Découvrir
les formations

20 janv. - 11 mar. inclus
S'inscrire et
ajouter ses voeux

12 mar. - 8 avr. inclus
Compléter son dossier
et confirmer ses voeux

27 mai. - 16 juil.
Phase d'admission
principale